Municipalité de
Saint-Alexandre

Avis Public d'assemblée de consultation publique

est, par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qu'une assemblée de consultation publique aura lieu concernant une **demande de dérogation mineure no 23-07** déposée par le propriétaire du lot 4 309 610 concernant la largeur d'un lot projeté ne respectant pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-366, grille des usages et des normes zone R-7.

Le lot 4 309 610 du Cadastre du Québec correspondant à l'adresse 1485, Montée de la Station, la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée en regard de la largeur minimale d'un lot autorisée pour la création d'un lot. Un lot desservi, doit mesurer minimalement 15m en largeur alors que la subdivision projetée possède une largeur de 7,87m.

L'assemblée de consultation publique se fera le : 4 décembre 2023

.....

À la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Alexandre
située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre

Lors de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée relativement au dossier et statuera par la suite sur cette demande.

Marc-Antoine Lefebvre

Marc-Antoine Lefebvre, directeur général

Saint-Alexandre, le 20 novembre 2023